

REGLEMENT DU CONCOURS

PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE
« Architecture, technologie et design de l'Espace »
« Architecture, technologie et design de la Mer »

ENCOURAGER, STIMULER ET RECOMPENSER VOTRE INVENTIVITE, VOTRE CREATIVITE, VOTRE AUDACE, TELLE EST L'AMBITION DES PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE – GENERATION ESPACE-MER

ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

Tout comme Jules Verne, Gustave Eiffel, Arthur C. Clarke, Jacques Piccard, Jacques-Yves Cousteau, Jacques Rougerie... vous rêvez de mettre votre passion et votre talent de créateur, d'architecte, d'ingénieur, de bâtisseur au service de l'évolution de notre société pour un meilleur rapport de l'homme à sa planète.

Vous êtes passionné par ces deux univers que sont l'océan et l'espace et vous voulez contribuer à leur intégration responsable dans le développement de notre société pour une meilleure appropriation par l'homme de ces univers fondamentaux pour son évolution.

Proposez-nous vos projets.

SAISIR UNE OPPORTUNITE D'IMAGINER UN PROJET NOVATEUR

Les Prix de la Fondation Jacques Rougerie offrent aux concepteurs une occasion unique de proposer un projet innovant en matière d'architecture, de design, d'ingénierie, d'urbanisme, de culture artistique...qui réponde aux grands enjeux actuels pour une plus grande responsabilité environnementale, industrielle et technologique, et prenne en compte les préceptes du développement durable, permettant l'évolution de notre société.

Ce projet innovant devra obligatoirement s'inscrire dans l'un de ces deux univers : **l'océan** garant de notre cadre de vie environnemental et sociétal pour demain **ou l'espace**, champ de développements et d'applications technologiques incontournables pour le futur de notre civilisation.

L'innovation et le développement durable sont les maîtres mots de cet appel à la créativité

Créer, développer les outils de demain, comme les processus pour les mettre en œuvre, en faisant appel aux connaissances, aux matériaux innovants, aux techniques et aux avancées fondamentales en termes de conception, d'élaboration, d'économie en matière d'énergie ou de ressources naturelles, de recyclabilité...

Les Prix seront attribués à six auteurs désireux de créer, développer les outils de demain, comme les processus pour les mettre en œuvre, en faisant appel aux connaissances, aux matériaux innovants, aux techniques et aux avancées fondamentales en termes de conception, d'élaboration, d'économie en matière d'énergie ou de ressources naturelles, de recyclabilité...

Les Prix seront décernés, sans condition d'âge, à un auteur désigné nominativement ou à une équipe.

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est ouverte aux étudiants, aux chercheurs créateurs, designers, artistes... Les participants peuvent concourir soit individuellement soit en équipe (Etudiants, architectes, urbanistes, ingénieurs, paysagistes, designers, artistes ...), avec désignation d'un leader dénommé « chef de projet ».

Un même participant ne peut participer qu'une seule fois à ce concours 2011 et avec un seul projet. Une candidature multiple entraînera automatiquement une disqualification individuelle ou collective s'il s'agit d'une participation en équipe.

Ne peuvent concourir et participer, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement du concours.

ARTICLE 3 – MODALITES DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Ouverture des inscriptions le 15 février 2011.

Fin des inscriptions le vendredi 15 avril 2011

3.1- CONTENU DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- **1/ Le formulaire d'inscription** individuelle ou en équipe. Ce formulaire est disponible sur le site Internet de la Fondation. Il doit être imprimé et joint dûment et lisiblement rempli.
- **2/ La photocopie de la carte nationale d'identité** en cours de validité **ou du passeport** indiquant la nationalité (pour chacun des membres de l'équipe dans le cas d'une inscription en équipe).
- **3/ Une lettre de motivation** d'une page recto verso maximum.
- **4/ Le curriculum vitæ** individuel ou de chacun des membres d'une équipe.

L'ensemble doit être fourni en français ou en anglais sur support papier format A4 et sur support CD numérique (format pdf ou jpg).

Aucun candidat ne sera admis à concourir s'il ne remplit pas ces conditions préalables.

Les dossiers de candidature ne seront pas retournés aux Candidats.

Les inscriptions seront définitivement enregistrées à la réception du dossier d'inscription.

Chaque candidature fera l'objet d'un courriel d'accusé de réception accompagné :

- d'une copie du règlement avec rappel des dates correspondant aux étapes ultérieures du concours
- du formulaire « Autorisation du candidat »
- du gabarit avec cartouche de la planche 1 (format pdf et jpg)
- du gabarit avec cartouche de la planche 2 (format pdf et jpg)
- du gabarit de la page de garde de la notice explicative (format pdf et jpg)

3.2- ENVOI DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscriptions doivent être envoyés au plus tard **le vendredi 15 avril 2011**, minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

FONDATION JACQUES ROUGERIE - INSTITUT DE FRANCE
« PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE »
Péniche Saint Paul, Port des Champs Elysées
75008 Paris - France

REGLEMENT DU CONCOURS

L'envoi d'un dossier d'inscription implique l'acceptation sans réserve des clauses du règlement du concours. Les éventuels manquements aux règles du concours peuvent contraindre la Fondation Jacques Rougerie à mettre les Participants hors concours.

ARTICLE 4 – MODALITES DES DOSSIERS DE PRESENTATION DU PROJET

4.1 CONTENU DU DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET

Les participants devront réaliser leur dossier de présentation du projet en français ou anglais.

Ce dossier de présentation du projet, devra comprendre:

- **Une notice explicative du projet** format A3, en double exemplaire papier. La notice est libre d'expression, de 5 pages maximum **avec** Gabarit de la page de garde.
- Deux planches format A0, verticales impérativement selon les gabarits fournis.
- un film – facultatif - durée maxi 3 mn
- l'autorisation du candidat signée

L'ensemble du dossier du projet est à fournir sur support CD Rom ou DVD, en format pdf et/ou jpg.

4.2- ENVOI DES DOSSIERS DE PRESENTATION DU PROJET

Les dossiers doivent être reçus au plus tard **le vendredi 15 juillet 2011**, par courrier avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

FONDATION JACQUES ROUGERIE - INSTITUT DE FRANCE « PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE » Péniche Saint Paul, Port des Champs Elysées 75008 Paris - France

ARTICLE 5 – PROCESSUS DE SELECTION

La désignation des Lauréats sera faite à l'issue d'une présélection des dix meilleurs projets pour chacune des catégories « Mer » et « Espace » par une Commission technique.

Les dix projets sélectionnés seront examinés ensuite par un jury qui fera le choix des lauréats.

Les Candidats seront avisés par téléphone, lettre ou courriel, de la décision du jury.

La remise des Prix se fera le 23 novembre au cours de la séance annuelle de l'académie des Beaux-Arts à l'Institut de France. **La présence du ou des Lauréats est vivement souhaitée. A défaut, il devra se faire représenter.**

Les Candidats non-sélectionnés seront avisés par courriel.

ARTICLE 6 – JURY

Le jury attribuera les Prix en fonction du caractère d'originalité du projet et de la qualité du projet.

Le jury est souverain dans sa décision qui sera rendue à la majorité des 2/3 à l'issue des délibérations. En cas de besoin la voix du président du jury compte double.

La décision du jury sera entérinée au cours d'un conseil d'administration de la Fondation Jacques Rougerie

La décision du jury est sans appel. Le jury peut décider de ne pas attribuer les Prix s'il estime que les projets qui lui sont proposés n'en justifient pas l'attribution.

ARTICLE 7 – DOTATIONS

REGLEMENT DU CONCOURS

En 2011, la Fondation Jacques Rougerie – Institut de France récompensera six auteurs de projet, ci-après désignés les «Candidats», présentant un projet architectural lié au domaine de l'Espace ou de la Mer, par l'attribution annuelle de prix d'un montant total de 35.000 € (trente cinq mille euros) se répartissant comme suit :

PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE « Architecture, technologie et design de l'Espace »

- 1^{er} Prix : 10 000 (Dix mille) euros
- 2^{ème} Prix : 5 000 (Cinq mille) euros
- 3^{ème} Prix : 2 500 (Deux mille cinq cents) euros

PRIX DE LA FONDATION JACQUES ROUGERIE « Architecture, technologie et design de la Mer»

- 1^{er} Prix : 10 000 (Dix mille) euros
- 2^{ème} Prix : 5 000 (Cinq mille) euros
- 3^{ème} Prix : 2 500 (Deux mille cinq cents) euros

Ces prix seront remis dans les conditions et selon les modalités définies par les présentes.

Les prix seront décernés au candidat individuel ou au chef de projet pour une équipe (qui aura la charge de la répartition entre les membres de l'équipe).

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS

Le(s) Candidat(s) s'engage(nt) en cas d'obtention d'un Prix à faire figurer à l'occasion de toute publicité, publication relative au projet, la mention « Lauréat de la Fondation Jacques Rougerie – Institut de France », et à tenir la Fondation informée de l'évolution du projet présenté et des résultats obtenus.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION ET SUITES DU CONCOURS

LES PRIX

La remise des Prix se fera le 23 novembre au cours de la séance annuelle de l'académie des Beaux-Arts à l'Institut de France.

COMMUNICATION

La Fondation Jacques Rougerie informera la presse des résultats du concours

EXPOSITION

Tous les projets sélectionnés par la Commission technique, récompensés ou non, feront l'objet d'une exposition ouverte au public au Palais de l'Institut, salle Comtesse de Caen, 27, quai de Conti, Paris – 75006 courant décembre 2011

Le vernissage de l'exposition aura lieu le premier jour de l'exposition.

PUBLICATION

Les projets sélectionnés seront publiés sur le site internet de la fondation voire sur les sites internet des partenaires.

ARTICLE 10 – CALENDRIER

REGLEMENT DU CONCOURS

15 février 2011 : Ouverture des inscriptions

15 avril 2011 : Clôture des inscriptions

15 juillet : Date limite des dépôts des projets

Octobre 2011 : Délibérations du jury

23 novembre 2011 : Remise des prix lors de la séance solennelle annuelle de l'académie des Beaux-Arts à l'Institut de France

ARTICLE 11- ANNULATION DU CONCOURS

La Fondation Jacques Rougerie - Institut de France se réserve expressément la faculté d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des Prix au titre du présent règlement, sans qu'aucun des Candidats ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre. Tout candidat qui participe au concours admet, de ce seul fait, les contraintes du règlement et du programme ainsi que les décisions du jury qui sont sans appel.

ARTICLE 12- QUESTIONS

Le concours étant « libre », il ne sera répondu à aucune question. Toutefois, il sera possible d'émettre toute remarque ou suggestion en relation avec l'organisation et l'objet du concours.

Ce règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet de la Fondation Jacques Rougerie:
www.fondation-jacques-rougerie.fr